



# Le document d'intentions pédagogiques Enseignement de transition

## Cadre

Porter à la connaissance des élèves, par un document succinct qui leur est remis en début d'année, les objectifs généraux et les critères de réussite de chaque cours est une démarche pédagogique qui permet à chaque élève de se situer et de savoir, dès le départ de sa formation, ce qu'on attend de lui. C'est aussi une façon de le préparer, dans la transparence à une meilleure compréhension du niveau qu'il devra atteindre pour réussir

Chaque enseignant distribue, en début d'année scolaire, un document d'intentions pédagogiques reprenant : l'intitulé exact, les objectifs du cours, les compétences et savoirs à acquérir ou à exercer, les moyens d'évaluation utilisés, les critères de réussite, l'organisation de la remédiation, le matériel nécessaire à chaque élève.

## Intérêts

- Pour l'élève
  - comprendre dès le départ ce qu'on attend de lui,
  - appréhender les futures décisions du conseil de classe et du jury de qualification.
- Pour l'équipe de professeurs
  - expliciter le projet d'enseignement,
  - formaliser la conformité des processus d'apprentissage et de certification,
  - établir un contrat clair avec l'élève et sa famille,
- Pour l'école – la direction
  - améliorer la visibilité de l'action individuelle/collective des enseignants,
  - améliorer la cohérence des parcours de formation.

## Précautions

- Il est souhaitable que le DIP soit établi conjointement par les enseignants d'une même option et d'un même degré.
- Il doit être écrit dans un langage accessible à l'élève
- Il doit être en conformité avec
  - le programme
  - le règlement général des études de l'école

- Ce document peut être utilisé par les familles dans le cadre d'un recours. Il est consulté par le service de l'inspection lors de l'évaluation du niveau des études
- Le DIP n'est pas un règlement disciplinaire (comportement), mais vu, son caractère contractuel, il est contraignant pour les élèves et les enseignants. La prudence s'impose quant à son contenu, non négociable, qui impose l'engagement de tous. Il est donc conseillé qu'il soit signé par tous (Direction, Enseignants, élèves, parents/tuteurs)



# Canevas pour construire un document d'intentions pédagogiques dans l'enseignement de transition

## Intitulé exact du cours

Il s'agit du titre du programme de référence.

## Objectifs

Ces objectifs sont conformes aux prescrits du programme présentés dans l'introduction de celui-ci.

## Compétences et savoirs

Cette rubrique décrit les contenus de chaque compétence à développer tout au long de l'apprentissage telles qu'elles sont présentées dans le programme.

## Moyens d'évaluation

Il s'agit ici de décrire les supports et modes d'évaluations :

- L'évaluation diagnostique : L'évaluation diagnostique se situe au début de l'apprentissage; elle aide à définir le parcours d'apprentissage des élèves à partir de leur niveau de compréhension. Elle permet également de mettre en place un enseignement différencié afin d'aider les élèves à cheminer vers une meilleure compréhension des contenus d'apprentissage.
- L'évaluation formative est effectuée en cours d'apprentissage. Elle a pour but de permettre à l'élève d'identifier la nature des éventuelles difficultés qu'il rencontrerait ou d'apprécier la maîtrise qu'il possède d'une matière. Dans tous les cas, elle vise à lui indiquer les moyens de s'améliorer ou d'approfondir ses connaissances et aptitudes, de combler ses lacunes ou de corriger ses erreurs.
- L'évaluation sommative est effectuée à la fin d'une séquence d'apprentissage, qu'elle soit brève ou longue. Elle a pour but de vérifier la qualité des connaissances et compétences acquises par l'élève dans un domaine précis ou par rapport à un ensemble de matières. Elle fonde de manière déterminante le bilan final des acquis de l'élève et vérifie son cheminement par rapport à l'évaluation formative dont il a fait l'objet auparavant.
- L'évaluation certificative intervient dans la délivrance d'un certificat d'enseignement

### Critères de réussite

Grâce à quoi (éléments observables : épreuves, bulletin...) et comment (seuil de réussite attendu) le conseil de classe va-t-il décider de la réussite ou de l'échec de l'élève pour son passage de classe ou sa certification ?

Par exemple , préciser le seuil de réussite attendu pour chaque épreuve sommative ou certificative et pour le total de celles-ci.

### La remédiation

Cette rubrique présente les dispositifs en termes d'ajustement des stratégies d'apprentissage et les outils mis en place dans ou en dehors de la classe pour aider les élèves en difficulté. Les remédiations ne sont pas forcément des moments ajoutés à la formation, mais des actions mises en place, le plus rapidement possible, par l'enseignant et/ou ses collègues lorsque des lacunes ont été diagnostiquées. Il faut privilégier la différenciation (remédiation individualisée ou en groupes de besoins).

On peut également évoquer des dispositifs mis en place pour consolider voire dépasser les apprentissages.

### La seconde chance ou la deuxième session

Quelles sont les conditions et modalités d'organisation éventuelles d'une épreuve de seconde chance à la suite d'une épreuve sommative/certificative en échec ?

Quel est l'impact de cette épreuve de seconde chance sur la réussite des élèves ?

### Le matériel

Il s'agira, ici, de préciser le matériel et l'équipement dont doit disposer l'élève a minima